



Enseignants-chercheurs : Valérie Pécresse repousse d'un an l'entrée en vigueur du décret

La ministre de l'Enseignement supérieur Valérie Pécresse a déclaré lundi sur France Info que le nouveau décret sur le statut des enseignants-chercheurs entrerait en vigueur "à la rentrée 2010", alors qu'il était prévu jusqu'à présent que ce soit au 1er septembre 2009.

A la veille d'une manifestation nationale, Valérie Pécresse a par ailleurs tenté de désamorcer le conflit des enseignants-chercheurs en nommant lundi une médiatrice, tandis que le ton se durcissait au sein de la communauté universitaire, y compris chez les présidents d'université.

La ministre de l'Enseignement supérieur a nommé Claire Bazy-Malaurie, actuellement chargée du suivi de la loi sur l'autonomie des universités, pour "prolonger la concertation" pendant deux mois, sur la réforme controversée du statut des enseignants-chercheurs.

La modification du décret de 1984 sur ce statut, au coeur du conflit, suscite un mécontentement croissant chez nombre d'entre eux, qui craignent l'arbitraire des présidents d'université, une hausse des heures d'enseignement et une atteinte à leur indépendance.

Lundi, des présidents ou vice-présidents de neuf universités (sur 83 au total), ont durci le ton, demandant au gouvernement, dans un appel solennel lancé à la Sorbonne, de "retirer ses projets de réforme controversés" - réforme du statut de 1984 et réforme de la formation et des enseignants.

Les universités représentées sont Paris-III Censier, Paris-IV Sorbonne, Paris-VIII Saint-Denis, Paris-X Nanterre, Paris-XIII Villetaneuse, Montpellier-III, Besançon, Rouen et Grenoble-III, qui avaient répondu favorablement à l'initiative du président de Paris-IV, Georges Molinié.